Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-13_20230527-DE

EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 27 MAI 2023

Affaire n° 13-20230527 **Requalification d'anciens courts de tennis en Padel**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

30 mai 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 19 mai 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 35
- représentés : 12
- absents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-sept mai à neuf heures quarante, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Laurence Mondon, 2ème adjointe

Étaient présents :
Laurence Mondon, Gilberte Lauret-Payet, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Schneeberger, Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Étaient représentés :
André Thien-Ah-Koon par Marie-Lise Blas, Jacquet Hoarau par Jean Richard Lebon, Charles Emile Gonthier par Marcelin Thélis, Augustine Romano par Laurence Mondon, Bernard Picardo par Liliane Abmon, Patrice Thien-Ah-Koon par Marie Héléna Genna-Payet, Catherine Turpin par Mimose Dijoux-Rivière, Martine Corré par Maurice Hoarau, Véronique Fontaine par Daniel Maunier, Jean-Philippe Smith par Serge Sautron, Josian Soubaya Soundrom par Gilberte Lauret-Payet, Nathalie Bassire par Gilles Fontaine

Étaient absents :
Jack Gence, Patricia Lossy

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Gilberte Lauret-Payet a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-13_20230527-DE

Affaire n° 13-20230527 Requalification d'anciens courts de tennis en Padel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport n°13-20230527 présenté au Conseil Municipal du samedi 27 mai 2023 ,

Considérant l'invention du Padel en 1960 au Mexique et l'essor de ce sport de raquette en Europe depuis 1970,

Considérant la très récente implantation sur l'île du premier terrain de Padel, en avril 2017 à Saint-Paul,

Considérant le développement croissant de cette pratique sportive sur l'île,

Considérant le souhait de la Ville de permettre aux Tamponnais de découvrir et pratiquer cette activité sportive au travers du club de tennis TCMT (Tamponnaise Club Municipal de Tennis) mais aussi sur des créneaux ouverts aux écoles, à une pratique en libre accès et aux inscrits dans le dispositif sport santé mené par la ville,

Considérant le Plan «5 000 terrains de sport » de l'Agence Nationale du Sport (ANS), programme ayant pour objet d'aider les collectivités à se doter d'équipements sportifs de proximité pour que les diverses communes de France puissent rééquilibrer leur territoire en termes d'équipements, notamment dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques de Paris 2024,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 27 mai 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de la Présidente de séance,

Après en avoir débattu et délibéré,

Approuve à l'unanimité

Article 1 La requalification de certains courts de tennis (équipements sportifs existants non entretenus et non utilisés) en padel sur les parcelles cadastrées section CH n°460, CM n°501 et 502 et DW n° 118 sises rue des Eucalyptus à Terrain Fleury,

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-13_20230527-DE

Article 2 Le montant prévisionnel des dépenses estimées en hors taxe à 208 724 € (deux cent huit mille sept cent vingt-quatre euros) en hors taxe ainsi que son plan de financement suivant :

Dépenses	**Montants**	**Recettes**	**Montants**
Travaux pour l'aménagement du site (sous traitance)	94 000 €	Subvention ANS	114 724 €
Acquisition et transports des Padels	114 724 €	Participation Communale	94 000 €
Total	208 724 €	Total	208 724 €

Article 3 La réalisation de ces travaux sera effectuée par une société dans le respect des règles de marchés publics et de mise en concurrence,

Article 4 Les charges liées à la construction de ces deux équipements seront imputées au chapitre 21 après inscription au BS 2023,

Article 5 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Gilberte LAURET
Date de signature : 14/06/2023
Qualité : Vice-Présidente

Par délégation de fonction,

MAIRIE DU TAMPON 974 LA REUNION

Signé électroniquement par : Jacquet HOARAU
Date de signature : 15/06/2023
Qualité : Premier Adjoint au maire